

Un camp de Chefs éclaireuses suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 361

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nationalité de la femme mariée

Le Comité consultatif des représentantes des grandes organisations féminines internationales s'est réuni encore une fois au Secrétariat de la S. d. N., les 17 et 18 août dernier, sous la présidence de Mme Bakker-Nort, députée (Pays-Bas), déléguée de l'Alliance internationale pour le Suffrage. A l'exception du Conseil International des Femmes, toutes les Associations constituantes étaient représentées.

Le travail accompli durant cette courte session a surtout été d'ordre administratif. Un Comité spécial, que préside Frau von Matsch (Autriche), et composé d'un membre par organisation, a examiné les meilleures méthodes de propagande à employer auprès de l'Assemblée de la S. d. N., et de la 1^{re} Commission de celle-ci, des compétences de laquelle relèvent les questions juridiques, et a été chargé de suivre de près les événements et de se tenir en étroits rapports avec toutes celles des branches et Sections nationales des organisations constituantes qui ont pu agir auprès de leur gouvernement dans le sens des revendications féministes. Il a été aussi donné connaissance au Comité consultatif d'une résolution extrêmement encourageante, votée à l'unanimité par l'Institut de Droit International, appuyant le principe du droit de la femme en matière de nationalité, et décidant de créer une Commission spéciale pour étudier cette question.

Le rapport issu des travaux de la précédente session du Comité consultatif, et qui a été analysé ici même par Mrs. Corbett Ashby, Présidente de l'Alliance Internationale, a été publié, comme on le sait, par les soins du Secrétariat de la S. d. N., et annexé au rapport présenté par le Secrétariat Général à l'Assemblée sur cette question. On peut se procurer ce rapport, qui constitue la meilleure documentation sur les législations des différents pays et sur les vœux motivés des organisations féminines, auprès de chacune de celles-ci, et notamment au Bureau Temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 6, rue de Saussure, Genève.

IN MEMORIAM

Le Dr. Auguste Forel

Auguste Forel n'est plus. Les quotidiens de toute la Suisse ont relaté la vie et l'œuvre du savant, du penseur, du travailleur infatigable qui s'est éteint paisiblement le 27 juillet dernier dans son antique demeure *La Fourmilère* à Yverne. Nous ne voulons ici parler que du féministe convaincu que fut de tout temps Auguste Forel. Autorité scientifique incontestée, il ne se confina pas dans son cabinet d'études. Son grand cœur le poussa à se pencher vers toutes les misères, à en chercher les raisons, à y remédier dans la mesure de ses moyens et à se faire le fervent défenseur de toutes les causes justes. Il lutta sans cesse contre les préjugés, l'autorité de la tradition et dénonça courageusement toutes les hypocrisies.

Il n'est pas étonnant que l'émancipation complète des femmes ait trouvé en Auguste Forel un protecteur convaincu. Son féminisme était basé

sur des observations, des études et des réflexions. Il ne trouvait rien de plus anormal ni de plus injuste que de vouloir dénigrer l'un des sexes relativement à l'autre, car « tous deux sont équivalents et forment les deux moitiés d'un tout ». Il affirmait qu'au point de vue intellectuel pur, l'homme dépasse considérablement la femme par son imagination créatrice, sa faculté de combiner et de découvrir, ainsi que par son esprit critique. Il n'admettait pas l'argument que cette infériorité créatrice des femmes provint du manque d'occasion qu'ont celles-ci de mesurer leur intelligence à celle des hommes, car, disait-il, l'éducation est une affaire purement individuelle, qui n'a besoin que d'une génération pour produire ses fruits et ne doit pas être confondue avec l'hérédité. Mais il reconnaissait que dès que des droits égaux permettraient aux femmes de secourir la servitude qui les enchaîne en partie jusqu'à maintenant, leurs facultés mentales prendraient un grand essor et fleuriraient dans toute leur puissance naturelle, pour le plus grand bien de l'humanité. En outre il déclarait que les femmes possèdent une faculté de réception, de compréhension souvent supérieure à celle des hommes. L'inégalité légale des sexes était pour lui un « principe barbare ». « Les deux sexes étant tenus de travailler harmonieusement, en commun, au bien social, il n'existe aucune raison pour subordonner l'un des sexes à l'autre. »

Auguste Forel était aussi un adversaire convaincu des lois sur le mariage civil, telles qu'elles existent actuellement. Comme principes fondamentaux du mariage civil devraient, à son avis, figurer l'égalité absolue des deux conjoints devant la loi et la séparation complète des biens. Il estimait en outre que, dans la vie conjugale commune, le travail domestique de la femme ne devrait pas être considéré comme obligatoire et n'exigeait aucune rétribution spéciale. Son produit, disait-il, a tout aussi bien droit à entrer en ligne de compte que celui du travail de l'homme et doit être inscrit à l'actif de la propriété de la femme.

Ces idées, Auguste Forel les exposait et les défendait chaque fois qu'il en avait l'occasion. Il était un ami fidèle, toujours prêt à aider et à payer de sa personne. Nous ne pouvons songer sans émotion à la façon aimable et simple avec laquelle il s'intéressa sans cesse au petit groupe d'Aigle pour le mariage féminin, descendant d'Yverne à Aigle, même par de froides et neigeuses soirées d'hiver, pour assister à une séance ou à une conférence organisée par ce groupe. Il y prenait souvent la parole, et par son énergie et son enthousiasme communicatifs ranimait le courage et l'ardeur à la lutte. Comme le dit si bien Jean Wagner dans son œuvre *Auguste Forel: La vie, l'œuvre, l'homme*, « Forel n'est pas un génie inaccessible qu'on admire de loin. Il est près de nous, si humain, si naturel, si simple, un guide qui marche devant nous et que chacun peut suivre. » Nous lui garderons toujours un souvenir de reconnaissance émue, et prions sa famille et tout spécialement Mme Forel, d'accepter l'hommage de notre vive sympathie.

H. Z.

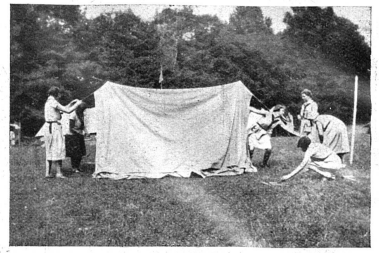
Mlle Emilie Cherbuliez

Bien que n'appartenant pas à nos milieux féministes, Mlle Emilie Cherbuliez, décédée à Genève au début d'août, était une de ces femmes qui prouvent par leur activité même de quoi les femmes sont capables. D'une érudition raffinée,

et connaisseur spécial de cet art exquise qu'est celui de la dentelle, elle avait elle-même classé la merveilleuse collection de dentelles que possède le Musée d'Art et d'Histoire de Genève, publiant ensuite un précieux volume sur cette collection; et dans un autre ordre d'idées, mais qui touchait aussi au passé, elle avait publié en un autre volume les *Mémoires* d'un de ses ancêtres, qui au XVIII^e siècle, avait fait figure de chef de parti dans les luttes intestines, parfois tragiques, de la petite République d'alors. Enfin, pendant la guerre, elle s'était consacrée avec un dévouement admirable à la cause des internés belges, si bien qu'elle finit par fixer son domicile pour une partie de l'année à Bruxelles, où elle présida le groupe de l'Association des Amitiés belgo-suisse, et dirigea de nombreuses manifestations. C'est de Bruxelles également qu'elle envoyait souvent des articles à la presse genevoise, sur les sujets qui l'intéressaient spécialement.

Toute cette activité publique, tant artistique et littéraire que sociale, faisait donc d'elle une de ces figures de femmes, dont notre journal, toujours soucieux de marquer la valeur féminine, se devait de saluer la mémoire.

M.-F.



Au camp d'Areuse

Cliché Berna

beau spectacle et que les organisateurs et les exécutants méritent tous les éloges; mais pour une fois qu'il eût été de circonstances de nous montrer des « Sportifs nature » ce fut un homme en perique qui nous conta l'histoire.

Est. B.-V.

N. D. L. R. Le 4 septembre a eu lieu à l'Hypsa, sur l'initiative de la Fédération des Sociétés féminines bernoises, une « Journée féminine » au programme de laquelle figurait notamment une conférence de Mme le Dr. Felchlin (Olten) sur ce sujet: La jeunesse et l'hygiène. Nous reviendrons sur cette « Journée » dans notre prochain numéro.

L'Hypsa, et les Femmes

Considérée dans son ensemble au point de vue féminin, l'Exposition Hypsa, à Berne, ne présente rien de très nouveau. L'intérêt principal se concentre sur la section scientifique-biologique, avec sa collection de préparations anatomiques, qui permet au visiteur laïque de s'instruire et de mieux comprendre les fonctions des divers organes du corps humain, la raison des maladies de notre pauvre humanité.

La dégénérescence des races par suite d'alcoolisme s'étale sous forme de tableaux suggestifs où les femmes et les jeunes filles trouveront des instructions pour prévenir des maux qui les guettent, des avertissements impressionnants, mais aussi des conseils pour soigner et sauver des enfants débiles. Les maladies mentales, l'aide aux anormaux, les questions délicates de l'hygiène de l'âme sont des sujets qui nous touchent. Il faut avouer qu'on sort de ces salons avec une âme lourde et que c'est un réconfort que de trouver à « La Pouponnière » des bébés roses qui s'ébattent. Je me suis demandé ce que la « Fabrication de la bière », une imposante installation venait faire dans ce voisinage! Les installations du ménage, buanderie, chambres de bains, sont nombreuses, mais point comparables à ce que nous avons vu, il y a trois ans, à notre étincelante Saffa. Bien des régentes regarderont avec étonnement la « Nouvelle classe » où la place de maître se trouve au milieu des pupitres; cette innovation ne sera pas du goût de chacun.

On sait que le Festival *La Fête d'Alexandre*, de Haendel, fut un fort

Un camp de Chefs éclairées suisses

Deux cents chefs éclairées suisses se sont réunies en un premier camp international du 21 au 30 juillet à Areuse sur les bords enchantés du lac de Neuchâtel; les tentes au nombre respectable de 77 formaient un véritable village installé dans l'immense clairière de propriétés privées. Rien n'y manquait: les salles de réunion qui servaient aussi de réfectoire en cas de pluie étaient représentées par trois immenses tentes rondes qui fort heureusement n'ont pas été employées souvent, le soleil n'ayant presque cessé d'éclairer le grand mât au haut duquel flottaient le drapeau suisse et le drapeau international des Eclairées: le trèfle or sur fond bleu; la « boutique » où voisinaient les choses les plus imprévues et qui donnait asile au secrétariat du camp; l'infirmerie sous la direction d'une « sourcienne » expérimentée et dont le lit moelleux (j'en ai tâté!) n'a pas été mis à contribution, la santé des campeuses ayant été excellente; les installations sanitaires



Au camp d'Areuse

Cliché Berna

Une Pionnière

La vie de Lucy Stone (1)

Un gros livre écrit avec piété, avec sincérité, avec une lenteur un peu lourde. Pas à pas, nous suivons, du berceau à la tombe, le père et la mère de l'auteur, lisant et nous émerveillant. Et de ces deux existences, harmonieusement unies pour travailler au plus grand bien de l'humanité, se dégage une impression de force et de paix des plus réconfortantes.

* * *

Les conditions de la vie des femmes et des jeunes filles américaines du début du XIX^e siècle étaient défavorables et injustes. Les écoles supérieures et les Universités n'admettaient pas la jeunesse féminine. Il existait une seule grande école privée lui donnant un enseignement intéressant et complet. Le sentiment général était qu'une femme en sait assez quand elle est capable de lire et d'écrire, et de tenir à jour les comptes de son ménage. Toute tentative de lui inculquer d'autres notions la rendrait probablement incapable de bien remplir sa tâche d'épouse et de mère.

Le mari avait le droit de battre sa femme « avec un instrument de correction raisonnable », disait la législation d'alors. Et le juge Butler, présentant à un jury le cas

d'une femme grièvement battue par son mari, avait dit: « Sans chercher à expliquer ce que peut être un instrument de correction raisonnable, je pense, Messieurs les jurés, qu'il doit s'agir d'un bâton pas plus gros que mon pouce. » Une députation féminine se serait présentée le lendemain chez le juge Butler pour s'enquérir anxieusement de la grosseur exacte de son pouce. Un prédicateur méthodiste aurait publiquement abusé un « honorable » paroissien qui corrigeait sa femme à coup de fouet parce qu'elle grognait toujours. Le miracle eût été de voir sourire des créatures aussi malmenées que les épouses de ces temps d'autrefois.

Le mari avait la libre disposition des biens et des gains de sa femme; lui seul avait autorité sur les enfants et il pouvait dans son testament remettre la garde et l'éducation à toute autre personne qu'à la mère. Une femme n'avait alors pas beaucoup plus de droits qu'un petit enfant, puisqu'elle ne pouvait ni faire un contrat, ni traduire en justice, ni être traduite, ni léguer quoi que ce soit sans l'autorisation de son époux. Cependant, si elle léguait tous ses biens à son mari, le testament était toujours valable. Le veuf avait la jouissance à vie des biens immobiliers du ménage, tandis que la veuve devait payer le loyer de la maison de famille si elle prétendait l'habiter et elle n'avait que la jouissance du tiers des biens immobiliers.

Malheur à la pauvre qui devait gagner son pain! Toute profession libérale lui était naturellement interdite, et elle n'avait

qu'un choix restreint entre quelques métiers mal payés que dédaignaient les hommes. Croirait-on que le jour où un boutiquier engagea une jeune vendeuse, ses concitoyens boycottèrent son magasin et ses concitoyennes lui firent de sérieuses remontrances sur l'affreux péché d'exposer ainsi publiquement une femme derrière un comptoir!

Pas d'autres groupements féminins que les Sociétés de couture des églises. De parler en public, il ne pouvait être question, et même la femme qui écrivait pour être publiée était en outrage à son sexe. La toute petite fille sentait déjà confusément qu'elle appartenait à un sexe inférieur, et que le silence et la sujétion seraient son lot.

Tel était le monde en 1818 quand Lucy Stone naquit. Sa mère, une fermière de Massachusetts avait encore trait huit vaches quelques heures avant la venue du poupon, et quand elle apprit le sexe de l'enfant, elle soupira et dit: « Je suis bien attristée... la vie d'une femme est si dure! » Elle ne pouvait prévoir que cette petite Lucy travaillerait avec tant de courage et de succès à rendre moins dur le sort des générations féminines à venir.

Les pieds nus dans la rosée matinale, l'enfant fait paître les vaches; elle aide sa mère à tisser les rudes étoffes qui vêtiront la famille; elle et ses huit frères et sœurs confectionnent des chaussures grossières qui se vendent aux fermiers et aux nègres. En dépit de toutes ces corvées, Lucy a une enfance heureuse; elle s'intéresse à tout, aux livres, aux bêtes, aux plantes et aux cailloux. Jeune fille,

elle prend une mine languissante, elle pâlit. C'est que, pour soulager sa pauvre maman surmenée, elle s'éreinte à la besogne. Elle pense que sa mère s'épuise à la tâche... « Si une de nous deux doit mourir de fatigue, mieux vaut que ce soit moi que maman », écrit-elle à une amie.

Une séance de la société de couture de l'église fut pour Lucy une illumination: Mary Lyon, une pionnière de l'éducation des femmes, était présente et elle déplora eloquemment l'impossibilité pour les jeunes filles de faire des études. Le cœur bouillant d'indignation, Lucy se demandait où elle prendrait les livres qui lui seraient nécessaires et que son père lui refusait, estimant que l'instruction d'une fille est chose superflue? Ces livres convoités, elle les obtint en vendant les noix, les châtaignes et les petits fruits récoltés dans la forêt. Ses amies et elles réunirent leurs petits sous pour se payer le luxe d'un professeur, étudiant en théologie, presque aussi pauvre que ses rustiques élèves. Une idylle sans lendemain s'ébaucha entre Lucy et l'étudiant. Elle était séduisante avec sa jolie tournure, son teint frais, ses grands yeux gris et sa voix douce; son charme presque magique faisait oublier l'irrégularité de ses traits et son absurde petit nez en l'air. D'esprit brillant et vif, de caractère ferme et sincère, elle attirait les cœurs et ne manqua pas de prétendants. Mais le mariage ne lui disait rien de bon!

A l'âge de seize ans, la voilà maîtresse d'école; elle reçoit un dollar par semaine, est

¹ ALICE STONE BLACKWELL: *Lucy Stone, Pioneer of Woman's Rights*. Little, Brown, and Company, éditeurs, Boston, 1930.

dissimulées dans les taillis offraient le maximum de propreté et de confort: on avait à sa disposition des cabinets de toilette clos par des murs de serpilières et munis chacun d'une cuvette posée sur un trépied; ce pourrait-on désirer de plus!

Les campeuses étaient divisées en 7 groupes portant chacun le nom d'un cours d'eau et pour une fois le Rhône, le Rhin, le Limmat, l'Aar, l'Inn, la Reuss et le Tessin voisinaient de bien près et mêlaient leurs eaux en flot d'harmonies qui ne s'est jamais démenti. Les tentes de chaque groupe étaient plantées en un demi-cercle au centre duquel se trouvait la salle à manger « de plein air »; chaque groupe était dirigé par un chef de camp assisté d'un second et d'un quartier-maître qui régnait, quelquefois avec succès, sur ses foyers protégés pourtant par une bâche contre les quelques rares averse indiscrettes.

L'organisation d'un camp aussi nombreux représente un travail patient, qui a duré plusieurs années: il fallait former des chefs de camps, des quartiers-maîtres compétents et ce labeur dévoué et persévérant a été accompli par les chefs de camping de la Fédération des Eclairées suisses, M^{lles} Irène Cuenod, de Genève, et Rose Nef, de St-Gall. Un visiteur de marque, le docteur Rollier, de Leyzin, a vivement apprécié l'organisation, l'ordre, la propreté du camp; l'infirmerie a aussi rencontré son approbation; n'est-ce pas un précieux encouragement pour nos chefs suisses du camping? Le Dr. Rollier a même annoncé qu'il désirait faciliter la création à Leyzin de groupements d'Eclairées parmi les fillettes malades. La chose existe déjà pour les garçons et les aide à supporter avec plus de patience leur réclusion et leurs maux.

A côté du travail de camp, des feux de camp, des groupes de travail technique, des causeries faites par des commissaires des différents cantons, en allemand et en français, ont occupé la journée des campeuses; ces entretiens ont donné lieu à des discussions pleines d'entrain sur la psychologie de la fillette, le devoir des chefs, la Loi et la Promesse de l'Eclairée, le mélange des classes, la question sociale, la S. d. N., le désarmement, etc. Dans cette ruche bourdonnante à laquelle s'étaient jointes quelques chefs éclairées étrangères, des liens d'amitiés précieuses se sont noués entre les campeuses du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest. C'est dans cette atmosphère de cordialité et d'affection que deux petits chefs bâlois ont remis, pendant un feu de camp, un témoignage de reconnaissance à la Commissaire nationale, M^{lle} Yvonne Achard. Celle-ci a



Cliché Berna

Au camp d'Areuse

consacré le meilleur de ses forces à notre Fédération depuis dix ans et M^{lle} Jeanne Paschoud, commissaire cantonale vaudoise, a su lui dire la gratitude de petites et grandes avec la conviction que donne une longue collaboration.

Espérons de tout cœur que ces journées lumineuses auront contribué à élargir l'horizon de chacune, et que le mot d'ordre du camp « solidarité » sera vécu pour le bien de notre pays et des autres nations.

K. J.

Un résultat antiféministe de la crise politique anglaise

Miss Margaret Bondfield démissionne du Ministère du Travail

« Cette semaine de crise politique et la reconstitution du Cabinet a, à notre très grand regret, été son portefeuille à notre première et unique femme ministre, membre du Cabinet, l'Honorable Margaret Bondfield.

En sa qualité de Ministre du Travail, poste auquel elle fut nommée en juin 1929, quand le Labour Party prit le gouvernement, jusqu'à ces jours derniers, elle s'est trouvée en face d'une dépression économique sans parallèle dans l'histoire du pays. Elle a lutté vaillamment pour cette tâche herculéenne, bien que les conditions dans lesquelles était posé ce problème en aient rendu la solution impossible, et elle s'est montrée un membre du Gouvernement, avec lequel compter, aussi bien qu'une pionnière sans crainte de la longue lignée de femmes capables que nous espérons bien voir lui succéder dans les Gouvernements futurs.

La présence d'une femme Ministre dans le précédent Gouvernement a toujours été une grande joie pour nous, et nous ne pouvons assez déplorer qu'aucune femme ne fasse partie du nouveau Cabinet d'Union nationale. Puisque les femmes ont conquis leur égalité politique avec les hommes, et se sont distinguées au Parlement, pourquoi leur est-il dénié de prendre leur part dans la direction de leur pays en ces temps si troublés? »

(The Vote.)

TRIBUNE LIBRE

Assurance-vieillesse et survivants

La chroniqueuse parlementaire du *Mouvement Féministe* prend vivement à partie les auteurs du referendum sur la loi assurance-vieillesse et survivants! On peut s'étonner que dans ce journal, où si souvent revient le mot *démocratie*, on blâme les citoyens qui font usage d'un droit populaire inscrit dans la Constitution.

La loi Schulthess a été votée par 163 députés au Conseil national et par 30 conseillers aux Etats; c'est donc, avec les 19 opposants, 212 députés qui se sont prononcés; 212 électeurs sur 1,104,113 électeurs inscrits. Il paraît naturel que les autres électeurs, au nombre de 1,103,871, qui n'ont pas été consultés, puissent manifester par un *oui* ou par un *non* leur opinion sur le projet de loi. Je ne parle pas des femmes, qui sont encore plus nombreuses, et qui auraient bien aussi leur mot à dire dans cette importante question.

Pourquoi vouloir que les référendaires soient de mauvais citoyens, sans cœur et sans honneur? Leur honneur n'a rien à voir avec l'assurance-vieillesse et survivants. Lorsque le peuple, — pardon! lorsque les électeurs, il y a six ans, se prononcèrent pour la modification constitutionnelle donnant au Conseil fédéral le droit de légiférer sur l'assurance-vieillesse et survivants, il n'était pas question d'un projet de loi aussi élatiste que celui qui nous est préparé, lequel fait un pas de géant vers le socialisme d'Etat, est plein de dangers et ne remplit pas son but. En offrant une rente de 200 fr. aux vieillards en général, de 600 fr. aux nécessiteux, elle consacre bel et bien cette assistance dont on ne veut pas. Pour présenter une critique sérieuse de la loi, il faudrait l'avoir sous les yeux, et je ne l'ai pas; en tant que femme, je ne la recevrai pas lors de la votation fédérale. J'en sais cependant assez pour affirmer que son principe est mauvais, qu'elle contient des dispositions dangereuses, d'autres déplaisantes, qu'elle impose à nos industries déjà bien malades des charges qui aggraveront le malaise général; elle spéculé sur la négligence des assurés et ouvre la porte à toutes les surenchères électorales et démagogiques.

Les femmes, qui ont le cœur tendre et compatissant, sont en général partisans des assurances sociales. C'est que personne ne leur en a jamais expliqué les dangers; on ne leur a peint que les beaux côtés de la loi. Dans nos réunions féminines et féministes, on n'entend que les partisans de ces projets élatistes que Berne nous prépare trop généreusement; je n'y ai jamais entendu l'autre son de cloche. Mieux renseignées, les femmes changeraient certainement d'avis. Je sais beaucoup d'entre elles qui ont suivi les discussions aux Chambres, dans nos journaux, et qui, tout en étant entièrement acquiescées à l'aide à la vieillesse indigente, sont persuadées que la formule helvétique est mauvaise et dangereuse. Nous sommes donc doublement navrées; navrées des dangers de la législation qu'on va nous imposer, navrées de ne pouvoir ni signer le referendum, ni plus tard nous prononcer lors de la votation fédérale définitive.

Il faudrait tout de même que nous servent

¹ Numéro du 11 juillet 1931.

les leçons d'autrui, les expériences désastreuses faites par les assurances sociales en Allemagne, qui ont grandement contribué à la crise actuelle, et en France, où la loi bâclée l'an passé par les Chambres n'est acceptée ni par les patrons ni par les ouvriers, ce qui fait que la loi n'est pas ou fort mal appliquée, qu'elle mécontente tout le monde... sauf les fonctionnaires chargés de l'appliquer.

Voilà, me semble-t-il, un son de cloche que le *Mouvement Féministe* devait faire entendre.

S. BONARD.

* * *

Nous traduisons ci-après, d'après notre confrère, le Schw. Frauenblatt, un appel des femmes de l'Emmenthal en faveur de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, appelé publié par le journal le *Unter-Emmenthaler*, et qui montre de façon intéressante comment la discussion pour ou contre la loi, pour ou contre le referendum, ouvre les yeux de plus d'une femme sur la nécessité du suffrage féminin. (Réd.)

« ... Ce serait un crime contre les pauvres et les malheureux en ces temps difficiles: aussi voudrions-nous de tout notre cœur soutenir la loi d'assurance... Devant Dieu, il n'est vraiment pas juste que l'on ne nous demande pas notre avis, à nous femmes, pour une question d'une telle importance pour nous, et cela seulement parce que nous portons des robes au lieu de pantalons, et que nous ne puissions pas ainsi déposer dans l'urne un *oui* qui viendrait du plus profond de notre cœur. Ou bien est-ce que la robe d'une femme la rend aveugle à toutes les misères? et est-ce que les femmes se rendent moins compte que les hommes de la misère des vieux jours? Devrions-nous encore poser cette question en plein XX^e siècle, dans notre patrie suisse? Femmes de l'Emmenthal, nous pouvons cependant faire quelque chose: si nos maris et nos fils et nos frères, restent indifférents et ne savent pas comment voter en cette matière, alors déclarons-leur que, s'ils signent ce referendum, nous ne les saluerons plus! ... »

Le XIII^e Cour de vacances suffragiste (Morat, 13-18 juillet 1931)

Du 13 au 18 juillet écoulé s'est tenu à Morat le 13^{me} Cour de vacances suffragiste. Des femmes de toutes les parties du pays (sauf de la Suisse orientale) y prirent part. La Suisse romande, contrairement à son habitude, y fut bien représentée, et si la ville de Morat, aux remparts moyennâgeux si bien conservés, accueillit notre cour et ses participantes avec une réserve marquée, bien que courtoise, elle finit cependant par s'y intéresser.

Chaque matinée commença par des exercices de présidence, des conférences de discussion sur des sujets économiques et sociaux tels que: *La mère et l'enfant; L'école unique; La rationalisation de l'agriculture; La psychologie de la vendeuse; L'activité de l'Association des ménagères de Bienne* (y compris la fameuse guerre du lait); *Les tribunaux pour enfants*, etc., etc. Pour couper ces exercices et pour donner au cours un caractère à la fois plus sérieux et plus attrayant, de même que pour intéresser les habitants de l'endroit, nous entendimes chaque jour une conférence d'une personnalité compétente.

La série de ces conférences débuta par M. le prof. Friedli (Berne) sur le sujet: *L'assurance-vieillesse et survivants et les femmes*. Loi actuelle-



Cliché Berna

Au camp d'Areuse

logée et nourrie chez les parents de ses élèves et monte en grade jusqu'à enseigner dans une classe de grands garçons qu'elle mène à la baguette. Tour à tour enseignante et étudiant, Lucy mit neuf ans à rassembler l'argent nécessaire à son entrée à l'Université d'Oberlin College, la seule Université condescendant à admettre comme étudiants des femmes et des nègres. Elle n'a pas toujours en poche l'argent nécessaire pour faire un vrai repas, aussi cherche-t-elle des leçons à donner deux heures par jour et elle s'engage comme aide de cuisine au restaurant des étudiants, *Ladies Boarding Hall*. Tout en essayant les assiettes, elle apprend par cœur les tragiques grecs, son livre placé sur un rayon, à hauteur de ses yeux. Elle vient en aide aux étudiantes désargentées et aux nègres, raffolant leurs vêtements. Elle est très populaire. Ses professeurs l'aiment beaucoup, mais craignent un peu ses idées subversives. Ne s'est-elle pas révoltée contre la coutume respectueuse, qui autorisait les étudiants en rhétorique à discuter et discourir et condamner les étudiantes à l'humilité et au silence? Ne prétend-elle pas que les recommandations de Saint-Paul aux femmes ont été mal traduites et que le texte de la Bible est nettement favorable à l'égalité des femmes et des hommes? N'a-t-elle pas fondé et ne dirige-t-elle pas un club de discussion uniquement composé d'étudiantes en mal de bavardage?

En 1847, la première femme de Massachusetts ayant jamais obtenu un grade uni-

versitaire, Lucy s'en revint à la ferme paternelle pour seconder sa mère. On sait qu'elle parle bien et on lui demande de faire des conférences. Son premier discours en public avait pour sujet les droits de la femme; puis la Ligue antiesclavagiste l'engagea pour des séries de causeries sur le sujet brûlant de la libération des esclaves, et Lucy risque plusieurs fois sa vie dans des meetings où se déroulent des scènes d'extrême violence. Elle est injuriée, couverte de boue, enfumée, inondée en plein hiver de grands jets d'eau glacée, lapidée et finalement expulsée de la communauté religieuse à laquelle se rattachait la famille Stone.

Il n'existait alors aucune Association suffragiste pour encadrer et secourir la vaillante petite conférencière. Personne ne lui venait en aide moralement ou financièrement. Au hasard de l'étape, elle logeait et mangeait où on voulait bien l'héberger à prix modique, dans des mansardes, dans des souterrains, dans la chambre inconfortable des filles de la maison. Elle calligraphiait de petites affiches, les placardait elle-même au coin des rues en utilisant un caillou en guise de marteau, et se défendait comme elle pouvait contre les gamins qui la houspillaient. Au début, elle ne réclamait pas des prix d'entrée à ses conférences, mais un jour d'hiver qu'elle était en train de geler, n'ayant pas de manteau chaud et pas l'argent pour s'en procurer un, elle décida de faire dorénavant payer une entrée.

(A suivre.)

JEANNE VUILLIOMENET.

POÈMES

Chanson

Le cœur est un marais
Qu'emplit une eau tranquille.
Le cœur est un marais
Où le ciel se mirait.

Mais un jour des passants
Venus du fond des villes,
Mais un jour des passants
Qui vont, tout flétriissant,

Voient au joli soleil
L'eau dormir calme et fraîche
Et le joli soleil
Veiller sur son sommeil.

L'un ramasse un caillou,
Et nul ne l'empêche,
L'un ramasse un caillou.
Mon Dieu! c'était un fou!

Au cœur tremblant de l'eau
Il a lancé la pierre;
Le cœur tremblant de l'eau
Répond par un sanglot.

De l'inconnu du fond
Tout le pauvre mystère,
De l'inconnu du fond
Remonte en plis profonds.

Le marais est troublé,
Jusques à l'autre rive.
Le marais est troublé,
Le soleil en allé.

Les reflets ont péri,
Le deuil secret s'avive.
Les reflets ont péri,
Et les hommes ont ri.

Les Mains

D'augustes mains, des mains royales,
Lasses de gloire et de joyaux,
Dans l'hermine et l'or des manteaux,
Disparaissent longues et pâles.

Main qui se donne et se dérobe,
Main de femme aux ongles polis,
Sur l'écrin qui lui font les plis
Soyeux et légers d'une robe.

Mains d'hommes transformant la terre,
Mains fortes ayant travaillé,
Mains lourdes de labeur payé,
Toutes, toutes on les enterre.

Main perfide, tendre, cruelle,
Fière, déconcertante main.
La main, instrument surhumain
Qui bénit, brise, implore, appelle.

Les mains maigres dont l'anneau tombe,
Les mains tristes au front crispées,
Et les lèches, inoccupées,
Toutes descendent dans la tombe,

Les mains pauvres, les mains loyales,
Les faibles, les viriles mains,
Toutes elles seront demain
Les choses mortes, glaciales.

COMTESSE R. DE DAMPIERRE.

(Extrait du volume *Amor Roma*, qui vient de sortir de presse chez E. Figuière, éditeur, Paris.)